



COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

=====

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 27 JUIN, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 juin 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-neuf, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, M. THYSS, M. LOREC, M. VAN PRADELLES, Mme AWONO, M. NICOLAS, M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme KHALED, M. VANDAELE par Mme SCHOELLER, Mme BARBAUT par Mme LE JEAN, Mme PEPIN par M. RUPP, M. BEAUFILS par M. EL GARIB, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme LANGLAIS, Mme CLISSON RUSEK par Mme SPIERS, M. HAYAR par M. NICOLAS, M. DE LAMBILLY par M. CHEVREAU,

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 10

Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 25

M. FORTIN, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 28

ETAIENT EXCUSES

M. THELLIEZ

Mme DANWILY

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

APPROUVÉ à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 12 février 2018 et du 28 mars 2018

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

AFFAIRES GENERALES

1. **APPROUVÉ**, avec 6 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) la modification de l'article 33 du Règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au Bulletin d'information générale.

AFFAIRES SOCIALES

2. **APPROUVÉ** à l'unanimité le contrat de proximité entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat
3. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme. KHALED) la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre la Ville et l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR)

AFFAIRES SCOLAIRES

4. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention à signer entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire »
5. **APPROUVÉ** à l'unanimité la fixation du taux de participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame au titre de l'année 2017/2018.
6. **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) la convention relative à la scolarisation d'enfants réginauburgiens dans les écoles de la ville de Sceaux.
7. **APPROUVÉ** à l'unanimité la fixation du taux des bourses communales d'études – Année scolaire 2018/2019
8. **APPROUVÉ** à l'unanimité la Charte d'engagement réciproque concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, à signer entre la Ville, la DDCS, la CAF92, l'AMD92, la DASEN92 et le SAIS92.

MOBILITE, STATIONNEMENT

9. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. LETTRON) et 1 abstention (Mme THIBAUT) l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de s'engager à réaliser le programme d'opérations sur 3 ans du Plan Vélo de Bourg-la-Reine 2018-2021 ainsi qu'à déposer un dossier de demande de subvention y afférant auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du Plan vélo régional, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.
10. **PRIS ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

URBANISME

11. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les actes authentiques relatifs au transfert de propriété des crèches départementales, en application de la convention de municipalisation.
12. **APPROUVÉ** à l'unanimité le projet de cession à Hauts-de-Seine Habitat de l'immeuble situé au 3, avenue Galois, actuellement occupé par une résidence hôtelière, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux
13. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'autorisation à donner à la société « Crêperie de l'ancienne poste » pour réaliser des travaux d'aménagement du local sis 98, avenue du Général Leclerc en crêperie.

TRAVAUX

14. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN) les conventions financières avec le SIPPAREC pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et des conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés dans diverses voies de la communes.
15. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) les conventions à conclure avec la RATP ayant trait à l'étude à mener par la RATP pour l'accompagnement de la Ville de Bourg-la-Reine dans son projet d'Eco-station bus, au transfert de Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare et à la superposition d'affectations sur l'emprise de la gare routière.

FINANCES

16. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise en place de nouveaux moyens de paiement

Ayant constaté que le quorum exigé pour poursuivre la séance n'est plus atteint, le Maire lève la séance.

Fait à Bourg-la-Reine, le 29 juin 2018

Pour le Maire et par délégation,
Jacques DEBAILLEU

Directeur Général des Services